

ENREGISTREMENT D'ENTREPRISE

Une entreprise chypriote peut être soit une entreprise privée soit une entreprise publique à responsabilité. Les entreprises privées sont établies par 1 ou plusieurs personnes, là où les entreprises publiques sont enregistrées avec un minimum de 7 personnes. Les principales informations à fournir en vue de l'enregistrement d'une société chypriote sont :

- ✓ Approbation du nom de la société
- ✓ Acte constitutif et statuts afin de préciser le domaine d'activités et les opérations de l'entreprise.
- ✓ Une structure de capital d'au-moins 1,000.00 €
- ✓ Au minimum un actionnaire (les actions peuvent être détenues par des fiduciaires à Chypre en fiducie pour le compte des bénéficiaires
- ✓ Le directeur de l'entreprise (la pratique courante consiste à nommer un résident chypriote)
- ✓ Secrétaire de la société et adresse du siège social à Chypre
- ✓ Respect des obligations fiscales par la tenue des livres de comptes et les bilans financiers conformément aux normes IFRS.

De nombreuses compagnies étrangères utilisent une société chypriote comme :

- ✓ Passerelle d'une holding, intermédiaire entre les différentes juridictions européennes et/ou -européennes
- ✓ Une société de finances, afin de prendre la direction des affaires financières du groupe
- ✓ Une compagnie de négoce et d'investissement grâce à l'exonération fiscales provenant de la cession de titres
- ✓ Une compagnie préservant les droits de la propriété intellectuelle
- ✓ Compagnie maritime du fait de l'exemption de taxes appliquée aux navires battant pavillon chypriote
- ✓ Compagnie pétrolière pour l'exploration du gaz et du pétrole

201 Strovolos Avenue, Off. 201-202, 2nd Floor, 2049 Nicosia, Cyprus
Tel. +357 – 22 265 360, Fax. +357 – 22 265 361
info@bkmsgroup.com, www.bkmsgroup.com



Chypre – Centre d'Affaires International

Votre atout business à Chypre

L'ENVIRONNEMENT

Chypre bénéficie du régime fiscal le plus attractif des pays de l'Union Européenne en raison d'un taux d'imposition bas, de la stabilité de la législation fiscale et de la cohérence dans l'interprétation des lois fiscales.



Chypre est considérée comme une place forte pour le commerce international grâce à son régime fiscal, à la fiabilité de l'Euro, à une excellente infrastructure, à son emplacement stratégique au carrefour de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie, du Moyen-Orient et à une bonne stabilité économique : taux d'inflation faible, peu de chômage.

Le système juridique de Chypre est basé sur la loi commune qui est en parfaite harmonie avec la législation communautaire. La banque d'affaires, à Chypre, opère à haut niveau, sans contrôle des changes et se compose d'un peu plus de 40 banques, locales et internationales. Chypre bénéficie d'un environnement politique stable, qui découle d'excellentes relations diplomatiques et économiques avec l'Europe, le Moyen-Orient et les pays du Golfe, l'Amérique du Nord, la Russie, la Chine, l'Inde, etc. Ceci permet aux entreprises chypriotes de jouir d'une grande respectabilité de par le monde.

Chypre est classée au 16ème rang de l'index de la Liberté Economique de 2006, publié récemment par la Fondation du Patrimoine et le Wall Street Journal.

L'immobilier, tant bureau que logement, reste peu onéreux. Nicosie est classée parmi les moins chères des villes évaluées en Europe, Moyen-Orient et Afrique sur la base du dernier "Global Market Rents, May 2006" dirigé par CB Richard Ellis.

Chypre est classée au 29ème rang mondial et au 1er de la région Europe du Sud, d'après le Rapport 2005 sur le Développement Humain. Cet indice se base sur 3 dimensions mesurables : Durée de vie et santé Niveau d'instruction Niveau de vie

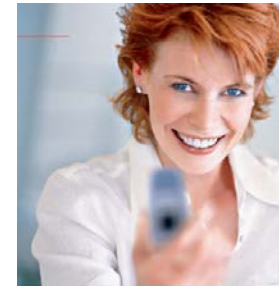
REGIME FISCAL

Le régime fiscal chypriote est transparent, efficace et contribue à la compétitivité du monde des affaires.

Beaucoup de compagnies se servent de leur structure chypriote pour leurs opérations internationales.

Les principaux avantages du régime fiscal chypriote sont :

- ✓ Le taux d'imposition sur les sociétés est de 10%
- ✓ Les revenus de dividendes sont exonérés d'impôt sous certaines conditions et ne sont pas considérés comme taxables s'ils proviennent de filiales commerciales. Les dividendes versés aux actionnaires non-résidents sont exonérés
- ✓ Convention de non double imposition signée avec plus de 40 pays.
- ✓ Exonération des plus-values sur les valeurs mobilières (actions, titres, Obligations, etc.) et immobilières. Une compagnie chypriote peut être propriétaire de biens immobiliers situés en dehors de Chypre et bénéficier de la non-imposition chypriote sur les plus-values.
- ✓ Les bénéfices provenant d'un établissement installé à l'étranger sont généralement exonérés d'impôt à Chypre .



- ✓ La réorganisation de sociétés est exempte de l'impôt sur les sociétés, des gains du capital et des frais de transfert.
- ✓ Le taux de TVA à Chypre est l'un des plus bas d'Europe, et est actuellement fixé à 19%.
- ✓ Pas de gains sur le capital ou d'impôts sur la liquidation pour les compagnies chypriotes appartenant à des actionnaires non-résidents.
- ✓ Le taux d'imposition personnel n'excède pas 35%, pour des revenus égaux ou supérieurs à 60.000 € par an.
- ✓ Une personne non-résidente employée à Chypre et devenant résidente reçoit une indemnité de 20% sur son imposition (€8,543) pendant les 3 ans suivant son installation.